

Conditions générales de réservation

Article 1 : Réservation

Toute réservation devra être réalisée par écrit via le formulaire « réservation », au plus tard trois semaines avant la date de la visite, et dûment signé par le client.

La visite guidée, d'une durée maximale de 2 heures, démarre à l'heure demandée lors de la réservation. Une arrivée tardive du groupe entraînera une réduction de la durée de la visite.

En cas de dépassement de l'heure de fermeture habituelle du musée (17h) ou de réservation en dehors des heures d'ouverture, un supplément de 50 € par forfait de visite sera demandé.

Article 2 : paiement

Sans facture

Le paiement du montant total de la visite est demandé dès réception du formulaire « réservation » par NAM-IP. Celui-ci sera versé endéans les 8 jours calendrier (et au plus tard 3 jours avant la visite) sur le compte BE29 7512 0679 6764 (BIC: AXABBE22) de l'asbl NAM-IP. Seront repris en communication sur le bulletin de versement : le nom de l'organisme (ou du responsable du groupe) et la date de la visite.

Avec facture

Si une facture est nécessaire, celle-ci doit-être demandée dans le formulaire « réservation ». Le montant total sera versé pour la date prévue par la facture *pro forma*, sur le compte BE29 7512 0679 6764 (BIC: AXABBE22) de l'asbl NAM-IP. Seront repris en communication sur le bulletin de versement : le numéro de facture et le nom de l'organisme (ou du responsable du groupe) et la date de la visite.

Le jour de la visite, le client sera tenu de présenter une preuve de paiement.

Le montant total de la visite se base sur le nombre de forfaits et d'ateliers inscrits sur le formulaire « réservation ».

Si le montant total de la visite n'est pas payé dans les délais prévus, une indemnité forfaitaire de 50 € sera comptée. En cas de demande de facture, elle sera ajoutée sur la facture finale.

Article 3 : Modification

Aucun remboursement ne sera effectué si le nombre de personnes présentes est inférieur au nombre annoncé lors de la réservation.

Si le nombre est supérieur (dans la limite de taille de groupe autorisée pour la visite guidée et/ou les ateliers), le paiement du supplément sera à régler en liquide à l'accueil le jour de la visite (un reçu sera fourni sur demande) ou le supplément sera ajouté à la facture définitive envoyée dans les 5 jours ouvrables après la visite.

Article 4 : Annulation

En cas d'annulation complète de la réservation ou si le groupe ne se présente pas le jour convenu, aucun remboursement ne sera effectué. Si l'annulation est annoncée avant le jour de la visite ou en cas de force majeure, une nouvelle date convenant aux deux parties pourra être fixée.

Article 5 : Litige

Les présentes conditions générales sont exclusivement régies par la loi belge. En cas de litige, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur seront compétents.